

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

**DÉMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA FNCCR DANS LE CADRE DU PROGRAMME
ACTEE+ CHENE SAISON 6**

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,
- La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte n°2015-992 du 17 août 2015,
- Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans bâtiments à usage tertiaire,
- Que le programme ACTEE, porté par la FNCCR, se fonde notamment sur la mutualisation des projets d'efficacité énergétique portés entre la Métropole et sept communes,
- Le courrier d'engagement signé par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, président de la Métropole Rouen Normandie, le 29 janvier 2026 exprimant l'engagement de la Métropole à coordonner le groupement pour la saison 6,
- La sélection du groupement dans le programme depuis le 10 mars 2026,
- L'engagement de la commune dans la COP 2030,
- La délibération n°2022/40 du 10 mars 2022 portant sur la mise en œuvre du programme Sotteville Engagée avec une thématique « Exemplarité de la Ville » avec un axe « Renforcer les partenariats financiers pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments »,
- La délibération n°2019/19 du 14 mars 2019 visant une autorisation de programme n°AP2019-02 relative à l'aménagement de l'espace Marcel Lods,

Considérant :

- Que le programme ACTEE a pour objectif de soutenir les collectivités dans la réalisation d'études technico-économiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, l'achat d'équipements pour la rénovation énergétique, le financement de personnel dédié, dans une démarche de globale de réduction des consommations d'énergie,
- L'intérêt de la commune à mutualiser les ressources et les moyens avec la Métropole Rouen Normandie et les autres communes candidates du territoire métropolitain, permettant aux collectivités d'obtenir un accompagnement méthodologique et des financements pour mettre en œuvre des actions validées par le jury du programme ACTEE,
- Que la commune a proposé une candidature pour les lots 2 et 3 pour un

Article 1 : De déposer un dossier de candidature pour cet appel à projet dans le cadre du groupement coordonné par la Métropole Rouen Normandie

Article 2 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte et/ou convention afférents à ces démarches de financements,

Article 3 : La copie de la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat,

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Sotteville-lès-Rouen est chargé de l'exécution de présente décision,



Sotteville-lès-Rouen, le 21 juillet 2026

**Maire,
Conseiller Départemental**

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260721-2026-33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 24/07/2026